

Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections du Conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP Scrutin du 17 octobre 2024

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 le code de l'éducation et notamment les articles L711-1 et L713-1,
 Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment les articles 5 et 52,
 Vu le règlement intérieur de La Prépa des INP de Toulouse INP et notamment les articles 3 et 4,
 Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 2 octobre 2024 relative à l'organisation des élections
 du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP,
 Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 27 septembre 2024 et le 10 octobre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées le 17 octobre 2024 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date de 2 octobre 2024 susvisée se dérouleront le jeudi 17 octobre 2024 de 8h30 à 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Conseil de la Prépa des INP

Collèges		Nom des listes	Nom des candidats
Personnels enseignants		GILLET Fanny	Mme GILLET Fanny
		PINAUD Johan	M. PINAUD Johan
Personnels BIATSS		ROSEAU Dominique	Mme ROSEAU Dominique
Étudiants	1 ^{ère} année	BENARFA Chahdi	M. BENARFA Chahdi
			M. BENCHAKOUR Smail
	2 ^{ème} année	BENNANI Ali	M. BENNANI Ali
			M. NANDE JérémY
		COMBIER Alexandre	M. COMBIER Alexandre
			Mme AVILES FILPPU Paulina Emilia

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 10 octobre 2024

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services

Olivier GLENAT

